

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



**Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

Compagnie Internationale de Leasing

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- RAPPORT D'EXAMEN LIMITE	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2019	6

I - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
MF : 287617R/A/M/000 - RC : B146072003
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowehorwath.com.tn
www.crowehorwath.net/tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 578 184 KDT et un bénéfice net de 6 264 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

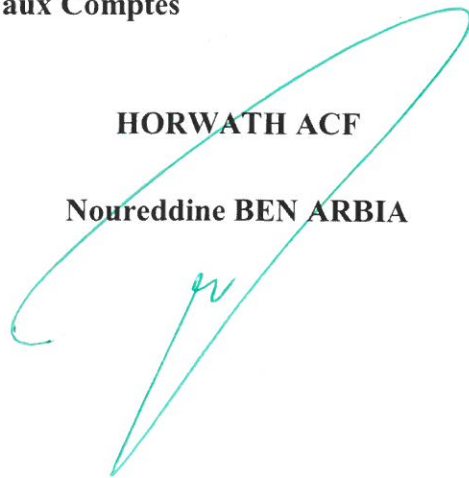
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



HORWATH ACF

Noureddine BEN ARBIA



II - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2019

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2019
(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	17 409 438	13 247 044	15 769 548
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	503 945 493	513 915 456	502 853 803
Portefeuille-titres commercial	6	309 990	-	10 107 043
Portefeuille d'investissement	7	34 792 483	31 484 420	38 956 551
Valeurs immobilisées	8	7 350 496	7 539 226	7 505 907
Autres actifs	9	14 376 287	11 246 016	11 322 785
TOTAL DES ACTIFS		<u>578 184 188</u>	<u>577 432 162</u>	<u>586 515 637</u>
		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
PASSIFS				
	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	4 970 784	4 709 503	3 750 310
Emprunts et dettes rattachées	11	420 411 526	450 917 132	456 189 895
Fournisseurs et comptes rattachés	12	62 227 455	38 247 469	36 067 701
Autres passifs	13	6 703 913	6 541 026	7 929 503
TOTAL DES PASSIFS		<u>494 313 677</u>	<u>500 415 131</u>	<u>503 937 409</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		40 765 614	35 643 385	35 494 604
Résultats reportés		15 275 294	13 160 591	13 160 591
Actions propres		(3 434 231)	(3 159 473)	(3 247 071)
Résultat de la période		6 263 834	6 372 529	12 170 105
Total des capitaux propres	14	<u>83 870 511</u>	<u>77 017 031</u>	<u>82 578 228</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>578 184 188</u>	<u>577 432 162</u>	<u>586 515 637</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2019***(Exprimé en dinar tunisien)*

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2018</u>
	<u>Notes</u>			
ENGAGEMENTS DONNES		83 916 531	95 338 298	85 801 895
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	19 252 574	21 502 172	9 707 978
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	63 663 957	72 836 126	75 093 917
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		729 494 944	756 487 478	733 057 701
Cautions Reçues	39- B-1	250 257 374	250 846 260	248 556 367
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-2	92 729 985	93 370 134	90 721 604
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-3	386 507 585	412 271 084	393 779 730
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		13 000 000	19 000 000	2 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	13 000 000	10 000 000	2 500 000
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés		-	9 000 000 *	-

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 2.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 Janvier au 30 Juin 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	31 838 543	29 105 792	61 724 838
Intérêts et charges assimilées	16	(19 028 373)	(16 610 456)	(36 145 771)
Produits des placements	17	1 421 790	1 013 651	1 672 062
Autres produits d'exploitation	18	85 211	134 898	147 035
Produit net		<u>14 317 171</u>	<u>13 643 885</u>	<u>27 398 165</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	2 654 721	2 512 424 (*)	5 169 043
Dotations aux amortissements	20	286 134	279 326	561 781
Autres charges d'exploitation	21	1 386 297	1 388 912 (*)	2 849 064
Total des charges d'exploitation		<u>4 327 152</u>	<u>4 180 662</u>	<u>8 579 888</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 990 019</u>	<u>9 463 223</u>	<u>18 818 277</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 741 112	1 343 806	3 179 512
Dotations nettes aux autres provisions	23	478 918	93 864	71 319
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>7 769 990</u>	<u>8 025 554</u>	<u>15 567 446</u>
Autres gains ordinaires	24	41 596	136 048	149 473
Autres pertes ordinaires	25	(476)	(609)	(6 771)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>7 811 110</u>	<u>8 160 993</u>	<u>15 710 148</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 504 296)	(1 564 906)	(3 097 538)
Contribution sociale de solidarité	26	(42 980)	(44 712)	(88 501)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>6 263 834</u>	<u>6 551 375</u>	<u>12 524 109</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(178 846)	(354 004)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 263 834</u>	<u>6 372 529</u>	<u>12 170 105</u>
Résultat par action		1,311	1,329	2,540

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 01 Janvier au 30 Juin 2019

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	175 943 528	170 867 014	346 580 473
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(115 874 272)	(165 647 971)	(294 617 025)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 078 408)	(4 214 347)	(8 656 740)
Intérêts payés	30	(20 198 545)	(16 448 848)	(33 317 638)
Impôts et taxes payés	31	(7 809 219)	(2 349 076)	(8 626 640)
Placement monétaire		9 797 053	10 000 000	(107 043)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 393 922)	(913 212)	(2 360 956)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>36 386 214</u>	<u>(8 706 440)</u>	<u>(1 105 568)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(140 034)	(1 237 380)	(1 499 175)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	1 230	76 900	88 821
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(3 140 582)	(5 270 000)	(13 567 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	8 027 494	1 636 673	2 556 336
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>4 748 108</u>	<u>(4 793 807)</u>	<u>(12 421 017)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	14	(187 160)	(208 134)	(295 732)
Dividendes et autres distributions	36	(4 784 316)	(4 319 478)	(4 468 260)
Encaissements provenant des emprunts	11	147 631 000	180 616 500	390 299 500
Remboursements d'emprunts	11	(182 153 956)	(163 341 493)	(370 239 271)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(39 494 432)</u>	<u>12 747 395</u>	<u>15 296 236</u>
Variation de trésorerie		<u>1 639 890</u>	<u>(752 853)</u>	<u>1 769 651</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	15 769 548	13 999 897	13 999 897
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	17 409 438	13 247 044	15 769 548

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2019, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2019 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

3-4 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 30 juin 2018, les états financiers au 30 juin 2019 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultats.

La rémunération du président du conseil d'administration était classée parmi les charges de personnel. Au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019, elle est présentée parmi les « Autres charges d'exploitation ».

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 30/06/2018	Commentaires
Au niveau de l'état de résultat		
Charges de personnel	180 000	Reclassement de la rémunération du président du conseil d'administration figurant initialement parmi les charges de personnel
Autres Charges d'exploitation	180 000	Reclassement de la rémunération du président du conseil d'administration figurant initialement parmi les charges de personnel

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques	17 161 946	12 817 124	15 512 789
- Caisses	247 492	429 920	256 759
Total	<u>17 409 438</u>	<u>13 247 044</u>	<u>15 769 548</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Créances sur contrats mis en force	537 027 229	541 538 187	533 646 694
Encours financiers	496 531 896	510 284 922	497 967 936
Impayés	43 082 776	33 715 201	38 123 500
Intérêts échus différés	(2 587 443)	(2 461 935)	(2 444 743)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
Total brut des créances de leasing	<u>538 402 772</u>	<u>544 409 114</u>	<u>535 065 927</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 506 067)	(7 552 874)	(7 864 868)
Provisions pour dépréciation des impayés	(17 936 809)	(16 138 730)	(16 161 337)
Provision collective	(4 694 000)	(3 195 000)	(4 694 000)
Produits réservés	(4 320 402)	(3 607 054)	(3 491 918)
Total net des créances de leasing	<u>503 945 493</u>	<u>513 915 456</u>	<u>502 853 803</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	120 728 704
- Relocations	246 224
- Transferts	6 900 416
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(971)
- Cessions anticipées	(8 979 409)
- Radiation des créances	(112 252)
- Relocations	(234 004)
- Transferts	(6 404 350)
- Remboursements du capital	(113 624 089)
<u>Solde au 30 juin 2019</u>	<u>497 907 438</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	225 799 464	219 092 681	219 938 352
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	351 625 298	362 730 358	355 062 422
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 473 711	15 773 020	7 839 190
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>582 898 473</u>	<u>597 596 059</u>	<u>582 839 964</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	44 624 434	43 654 424	43 380 698
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 578 318	47 683 678	46 483 798
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	527 233	2 032 032	857 108
Total des produits financiers non acquis	<u>92 729 985</u>	<u>93 370 134</u>	<u>90 721 604</u>
- Valeurs résiduelles	199 127	499 156	400 072
- Contrats suspendus ordinaires	25 032	-	1 471
- Contrats suspendus contentieux	6 139 249	5 559 841	5 448 032
- Contrats en instance de mise en force	1 375 542	2 870 927	1 419 233
<u>Encours des contrats</u>	<u>497 907 438</u>	<u>513 155 849</u>	<u>499 387 168</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 657 100	90 556 789	8 526 025	3 463 118	8 328 864	496 531 896
Impayés	4 112 668	14 668 496	3 858 202	2 330 152	18 113 259	43 082 776
Contrats en instance de mise en force	1 375 542	-	-	-	-	1 375 542
CREANCES LEASING	391 145 309	105 225 285	12 384 228	5 793 270	26 442 123	540 990 214
Avances reçues (*)	(4 304 266)	(4)	-	-	(661 438)	(4 965 709)
ENCOURS GLOBAL	386 841 043	105 225 281	12 384 228	5 793 270	25 780 684	536 024 506
ENGAGEMENTS HORS BILAN	19 210 851	41 723	-	-	-	19 252 574
TOTAL ENGAGEMENTS	406 051 894	105 267 004	12 384 228	5 793 270	25 780 684	555 277 079
Produits réservés	-	-	(780 985)	(586 713)	(2 952 704)	(4 320 402)
Provisions sur encours financiers	-	-	(38 742)	(781 456)	(6 685 869)	(7 506 067)
Provisions sur impayés	-	-	(1 510 018)	(1 334 259)	(15 092 532)	(17 936 809)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 329 745)	(2 702 428)	(24 731 106)	(29 763 278)
ENGAGEMENTS NETS	406 051 894	105 267 004	10 054 483	3 090 842	1 049 579	525 513 801
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,23%	1,04%	4,64%	
			7,92%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018			6,12%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2018			7,56%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,81%	46,65%	95,93%	
			67,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018			82,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2018			64,06%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Certificats de Dépôt	-	-	10 000 000
- Titres SICAV	309 990	-	107 043
<u>Total</u>	<u>309 990</u>	<u>-</u>	<u>10 107 043</u>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	109,842	109 842
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 599	125,171	200 148
Total			309 990

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres de participation	4 305 308	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	32 060 395	23 441 813	30 803 313
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>36 367 703</u>	<u>32 748 821</u>	<u>40 110 321</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>35 367 703</u>	<u>31 748 821</u>	<u>39 110 321</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(575 220)	(264 400)	(153 770)
<u>Montant net</u>	<u>34 792 483</u>	<u>31 484 420</u>	<u>38 956 551</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le capital de la BIAT pour, respectivement, 153 770 DT et 421 450 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	9 305 008
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>	
- Société CIL SICAR	(4 999 700)
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>4 305 308</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2018	30 803 313	29 803 313	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 8	3 140 582	3 140 582	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MCS	(78 500)	(78 500)	
- Société DAR EL JELD	(850 000)	(850 000)	
- Société SNA NOUR	(740 000)	(740 000)	
- Société EMP	(200 000)	(200 000)	
- Société Invest Immo	(15 000)	(15 000)	
<u>Soldes au 30 Juin 2019</u>	<u>32 060 395</u>	<u>31 060 395</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
<u>Titres de participation</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	2 999 820	1,000	1,000	2 999 820	2011/2013	99,99%	
<u>Total des titres de participation</u>				<u>4 305 308</u>			
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	25 000	100,000	100,000	2 500 000	2015/2016	22,32%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	2014/2017	15,38%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	20 000	10,000	10,000	200 000	2016	20,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
* CIL SICAR FONDS N° 8	31 406	100,000	100,000	3 140 582	2019		
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>32 060 395</u>			
<u>Total</u>				<u>36 365 703</u>			

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES****ARRETE AU 30 JUIN 2019**

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels		133 432	-	-	-	133 432	123 319	3 391	-	126 710	6 722
Total des immobilisations incorporelles		133 432	-	-	-	133 432	123 319	3 391	-	126 710	6 722
Immeubles	5,0%	6 560 175	64 418	176 471	-	6 801 064	3 152 813	130 434	-	3 283 246	3 517 818
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	-	-	-	1 367 474	669 826	119 994	-	789 820	577 654
Equipements de bureau	10,0%	486 241	12 852	-	(2 894)	496 199	317 616	14 218	(2 409)	329 426	166 772
Matériel informatique	33,3%	314 154	671	-	-	314 824	285 572	6 279	-	291 851	22 974
Installations générales	10,0%	627 900	62 093	-	(1 585)	688 408	362 484	20 085	(1 026)	381 543	306 865
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		176 471	-	(176 471)	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation (*)		2 751 691	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	2 751 691
Total des immobilisations corporelles		12 284 106	140 034	-	(4 479)	12 419 660	4 788 311	291 009	(3 434)	5 075 887	7 343 774
TOTAUX		12 417 538	140 034	-	(4 479)	12 553 092	4 911 631	294 400	(3 434)	5 202 596	7 350 496

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, correspondant au temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Prêts au personnel	4 725 197	4 191 133	4 224 588
- Personnels, avances et acomptes	17 084	21 275	12 155
- Créances sur cessions d'immobilisations	531 837	77 537	132 422
- Avances aux fournisseurs	31 139	7 618	1 002
- Etat, crédit de TVA	188 288	1 840 364	0
- Compte d'attente / avance de TVA	322 375	162 395	225 069
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	5 967 110	2 084 221 (*)	4 264 098
- Produits à recevoir des tiers	1 629 540	1 479 126 (*)	1 096 713
- Compte d'attente	108 258	136 848	121 701
- Charges constatées d'avance	197 749	194 903	38 954
- Autres comptes débiteurs	285 835	252 946	335 433
- Prestataires Assurances	-	70 000	-
- Compte courant, fonds gérés	61 230	109 171	486 342
- Charges à répartir (A)	4 000	6 159	5 333
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	350 799	488 297	435 043
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	487 274	598 159	467 893
Total brut	14 907 714	11 720 152	11 846 744
A déduire :			
- Provisions	(531 427)	(474 135)	(523 959)
Total net	14 376 287	11 246 016	11 322 785

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Produits à recevoir des tiers".

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 30 JUIN 2019

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	747 530	1 333	748 863	4 000
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	5 024 364	18 656	5 043 020	4 589 321	102 900	4 692 221	350 799
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	1 057 888	120 924	1 178 812	589 995	101 543	691 538	487 274
TOTAUX		6 835 115	139 580	6 974 695	5 926 847	205 777	6 132 623	842 072

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 204.443 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 965 709	4 704 428	3 745 235
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 970 784</u>	<u>4 709 503</u>	<u>3 750 310</u>

NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Banques locales	184 771 741	181 252 805	190 887 405
- Banques étrangères	86 549 351	95 320 621	97 902 243
- Emprunts obligataires	96 496 200	124 481 600	123 050 600
- Certificats de dépôt	23 000 000	17 500 000	13 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>408 817 292</u>	<u>440 555 026</u>	<u>443 340 248</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	7 429 897	5 697 607	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 875 027	1 607 126	2 214 226
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 719 871	3 186 986	5 420 996
- Intérêts courus sur certificats de leasing	140 401	399 253	656 148
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(270 311)	(215 682)	(134 727)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(265 873)	(270 400)	(333 954)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(27 957)	(16 704)	(14 299)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(6 823)	(26 079)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 594 234</u>	<u>10 362 106</u>	<u>12 849 647</u>
<u>Total</u>	<u>420 411 526</u>	<u>450 917 132</u>	<u>456 189 895</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 30 JUN 2019

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	600 000	-	600 000	-	-	-
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	800 000	-	-	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 166 408	-	-	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 320 996	-	638 502	682 495	-	682 495
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 100 000	-	350 000	1 750 000	1 050 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 800 000	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en débit de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	1 500 000	-	750 000	750 000	0	750 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	843 829	4 156 172	3 240 618	915 554
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	10 000 000	-	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	10 000 000	-	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 333 333	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Sous-total			190 887 405	19 500 000	25 615 663	184 771 741	117 323 952	67 447 789

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	782 203	-	782 203	-	-	-	-
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	5 076 683	-	714 286	4 362 397	2 933 825	1 428 572	
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2019-2027)	13 800 000	-	333 333	13 466 667	12 800 000	666 667	
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 857 143	-	357 143	2 500 000	1 785 714	714 286	
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	10 800 714	-	4 658 571	6 142 143	-	6 142 143	
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2023)	25 000 000	-	1 142 857	23 857 143	18 000 001	5 857 142	
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	30 280 500	-	3 364 499	26 916 001	20 187 001	6 729 000	
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	9 305 000	-	-	9 305 000	6 646 431	2 658 569	
<u>Sous-total</u>				97 902 243	-	11 352 892	86 549 351	62 352 972	24 196 379	
<u>Total des crédits bancaires</u>				288 789 647	19 500 000	36 968 555	271 321 092	179 676 923	91 644 168	
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 200 000	-	-	5 200 000	2 600 000	2 600 000	
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000	
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000	
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000	
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	20 800 000	-	5 200 000	15 600 000	10 400 000	5 200 000	
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	16 981 600	-	4 245 400	12 736 200	8 490 800	4 245 400	
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	16 200 000	-	3 240 000	12 960 000	9 720 000	3 240 000	
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	11 869 000	3 131 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
<u>Total des emprunts obligataires</u>				123 050 600	3 131 000	29 685 400	96 496 200	54 210 800	42 285 400	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 30 JUIN 2019

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			13 500 000	57 000 000	47 500 000	23 000 000	-	23 000 000
<u>Sous-total</u>			13 500 000	57 000 000	47 500 000	23 000 000	-	23 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			14 000 000	46 000 000	46 000 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			4 000 000	22 000 000	22 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			18 000 000	68 000 000	68 000 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			31 500 000	125 000 000	115 500 000	41 000 000	-	41 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			443 340 248	147 631 000	182 153 955	408 817 292	233 887 723	174 929 568

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	406 433	296 537	313 994
- Effets à payer	-	98 485	-
- Factures non parvenues	51 260	51 260	51 260
<u>Sous total</u>	<u>457 693</u>	<u>446 282</u>	<u>365 254</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 601 899	7 619 720	3 173 893
- Effets à payer	53 841 269	29 982 337	32 120 550
- Retenue de garantie et assurance décennale	326 594	199 131	408 003
<u>Sous total</u>	<u>61 769 761</u>	<u>37 801 187</u>	<u>35 702 447</u>
<u>Total</u>	<u>62 227 455</u>	<u>38 247 469</u>	<u>36 067 701</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	327 313	318 938	327 313
- Personnel, oppositions sur salaires	308	196	196
- Personnel, autres charges à payer	343 463	368 383	509 014
- Etat, retenues sur salaires	55 591	41 983	16 803
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	390 369	346 561	323 216
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 707	41 863	37 329
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	2 375	94 481	18 033
- Etat, TVA à payer	-	-	1 697 679
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 26)	562 869	669 497	411 123
- Contribution conjoncturelle	-	178 846	354 004
- Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	42 980	44 712	88 501
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 091	15 584	25 514
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 819	9 568	9 819
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 672	43 670
- CNSS	303 884	274 278	235 667
- CAVIS	33 329	27 524	36 010
- CNAM	23 026	21 073	19 436
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	79 419	73 045	39 704
- Autres comptes créditeurs	162 180	355 051	329 742
- Avances sur cessions titres immobilisés	722 961	439 039	214 100
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	73 979	72 891	73 979
- Prestataires Recouvrement	360 762	272 983	230 824
- Prestataires Assurances	1 757 087	1 435 534	1 691 969
- Compte d'attente	777 411	613 916	613 916
- Diverses Charges à payer	393 089	711 437	457 074
- Autres produits constatés d'avance	3 809	3 627	18 524
- Provisions pour risques et charges	150 000	60 000	100 000
<u>Total</u>	<u>6 703 913</u>	<u>6 541 026</u>	<u>7 929 503</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		35 145 833	30 366 933	30 366 933
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	3 119 781	2 776 452	2 627 671
- Actions propres	(D)	(3 434 231)	(3 159 473)	(3 247 071)
- Résultats reportés		15 268 327	13 153 624	13 153 624
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>77 606 677</u>	<u>70 644 503</u>	<u>70 408 123</u>
Résultat de la période (1)		6 263 834	6 372 529	12 170 105
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>83 870 511</u>	<u>77 017 031</u>	<u>82 578 228</u>
Nombre d'actions (2)		4 778 203	4 796 421	4 791 989
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,311	1,329	2,540

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2019, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071
Achats de la période	11 553	187 160
Solde au 30 juin 2019	226 022	3 434 231

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2019, 4,73% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2019
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	6 967	(2 951 339)	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres							(208 134)		(208 134)
Encaissement de dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(6 385)					(6 385)
Résultat de la période close le 30 juin 2018								6 372 759	6 372 759
Solde au 30 Juin 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 776 452	13 153 624	6 967	(3 159 473)	6 372 759	77 017 261
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2018								(6 372 759)	(6 372 759)
Rachat d'actions propres							(87 598)		(87 598)
Prélèvements sur fonds social				(148 781)					(148 781)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	6 967	(3 247 071)	12 170 105	82 578 228
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres							(187 160)		(187 160)
Encaissement de dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(7 890)					(7 890)
Résultat de la période close le 30 juin 2019								6 263 834	6 263 834
Solde au 30 Juin 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	3 119 781	15 268 327	6 967	(3 434 231)	6 263 834	83 870 511

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts de leasing	29 780 842	27 201 734	56 798 442
- Intérêts de retard	1 408 750	908 194	2 337 205
- Frais d'ouverture des dossiers	298 279	281 495	624 007
- Frais de rejet	926 980	800 440	1 673 390
- Frais sur vente	78 000	62 048	129 345
- Frais sur encaissement de titres de crédits	180 184	179 424	363 045
- Autres	21 425	10 175	21 984
Total	<u>32 694 460</u>	<u>29 443 509</u>	<u>61 947 418</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	391 458	494 214	675 139
Intérêts de retard antérieurs	243 690	302 298	412 804
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(951 306)	(692 882)	(887 399)
Intérêts de retard	(539 759)	(441 347)	(423 125)
Variation des produits réservés	<u>(855 917)</u>	<u>(337 717)</u>	<u>(222 581)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>31 838 543</u>	<u>29 105 792</u>	<u>61 724 838</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des emprunts obligataires		4 484 427	5 142 222	9 790 422
- Intérêts des crédits des banques locales		9 138 582	6 582 090	15 170 291
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 537 814	2 776 550	6 676 613
- Intérêts des autres opérations de financement		1 680 236	1 849 034	4 014 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		204 443	265 645	554 937
Total des charges financières des emprunts	(A)	<u>19 045 502</u>	<u>16 615 541</u>	<u>36 206 336</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(99 431)	(65 978)	(191 345)
- Autres charges financières		82 302	60 880	130 765
- Pénalités		-	14	15
Total des autres charges financières		<u>(17 129)</u>	<u>(5 085)</u>	<u>(60 566)</u>
Total général		<u>19 028 373</u>	<u>16 610 456</u>	<u>36 145 771</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Intérêts des comptes courants	7 063	7 041	14 207
- Plus values sur cession des titres immobilisés	635 433	349 034	593 844
- Dividendes	407 988	415 975	415 975
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	-	(35 708)
- Plus values sur titres SICAV	4 189	6 363	6 363
- Plus values sur fonds gérés	180 225	153 658	464 397
- Intérêts des comptes CEA	80 000	64 030	159 563
- Intérêts sur chèques impayés	12 737	11 011	20 891
- Intérêts sur certificats de dépôt	94 157	6 540	32 531
Total	<u>1 421 790</u>	<u>1 013 651</u>	<u>1 672 062</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Revenus des loyers des immeubles	61 940	66 476	124 645
- Ristournes assurances	23 271	68 422	22 390
Total	<u>85 211</u>	<u>134 898</u>	<u>147 035</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Salaires et complément de salaires	2 106 462	2 001 646 (*)	4 088 495
- Charges connexes aux salaires	58 347	65 039	124 096
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	376 426	343 681	737 514
- Autres charges sociales	113 487	102 058	218 938
Total	<u>2 654 721</u>	<u>2 512 424</u>	<u>5 169 043</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 391	4 757	10 014
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	291 009	278 009	555 981
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 333	6 160	14 986
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
Total	<u>286 134</u>	<u>279 326</u>	<u>561 781</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Achats de matières et fournitures	120 611	110 208	230 396
<u>Total des achats</u>	<u>120 611</u>	<u>110 208</u>	<u>230 396</u>
- Sous-traitance générale	89 696	77 719	159 862
- Locations	71 493	77 932	148 413
- Entretien et réparations	128 915	123 678	297 981
- Primes d'assurances	31 673	29 510	60 327
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>321 777</u>	<u>308 839</u>	<u>666 583</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	231 325	205 064	468 444
- Publicités, publications & relations publiques	101 383	107 296	223 417
- Déplacements, missions et réceptions	27 285	51 652	52 664
- Frais postaux et de télécommunications	48 293	75 768	155 137
- Services bancaires et assimilés	132 196	127 974	274 086
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>540 482</u>	<u>567 754</u>	<u>1 173 749</u>
- Jetons de présence	40 000	64 000	104 000
- Rémunération du PCA	180 000	180 000 (*)	360 000
- Rémunération comité d'audit	16 500	7 500	15 000
- Rémunération comité des risques	16 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>253 000</u>	<u>259 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	64 818	59 214	117 999
- T.C.L	76 856	68 005	142 604
- Droits d'enregistrements et de timbres	3 455	6 572	8 901
- Autres impôts et taxes	5 300	9 321	14 833
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>150 428</u>	<u>143 112</u>	<u>284 337</u>
<u>Total général</u>	<u>1 386 297</u>	<u>1 388 912</u>	<u>2 849 064</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 457 049	3 841 707	4 974 819
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 499 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 715 937)	(2 479 023)	(3 277 533)
- Créances radiées	351 875	-	2 104
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(324 441)	-	-
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(20 653)	-	-
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(6 781)	-	-
- Encaissement sur créances radiées	-	(18 878)	(18 878)
<u>Total</u>	<u>1 741 112</u>	<u>1 343 806</u>	<u>3 179 512</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 468	7 251	64 687
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	421 450	23 887	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	60 000	100 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	(86 744)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(215 446)	(223 058)
- Apurement de comptes d'actifs	-	218 172	216 434
<u>Total</u>	<u>478 918</u>	<u>93 864</u>	<u>71 319</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	370	76 700	82 527
- Apurement de comptes	36 250	47 663	54 811
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 976	11 685	12 136
<u>Total</u>	<u>41 596</u>	<u>136 048</u>	<u>149 473</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	185	190	5 979
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	291	419	792
<u>Total</u>	<u>476</u>	<u>609</u>	<u>6 771</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
Bénéfice comptable	7 811 110	8 160 993	15 710 148
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 457 049	3 841 707	4 974 819
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 499 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 468	7 251	64 687
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	60 000	100 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	421 450	23 887	-
- Reprises sur provisions fiscales 2015	-	-	4 746 949
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	-	8 095
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	-	3 532 733
- Provisions pour congés payés 2019/2018	-	-	327 313
- Diverses charges non déductibles	60 887	203 820	332 040
A déduire			
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	-	-	4 613 361
- Reprises sur provisions comptables	-	-	3 674 416
- Provisions pour congés payés 2018/2017	-	-	320 721
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	86 744
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	215 446	223 058
- Dividendes	407 988	415 975	415 975
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>12 399 977</u>	<u>11 666 237</u>	<u>21 961 510</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 457 049	3 841 707	6 473 819
Provisions pour dépréciation des titres cotés	421 450	-	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>7 521 478</u>	<u>7 824 530</u>	<u>15 487 691</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société POLYBAT	-	-	2 190 000
* Société TUNIFRIES	-	-	887 000
* Société MAS EXPORT	-	-	420 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	-	3 140 582
* Montant à investir	3 223 490	3 353 370	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>4 297 987</u>	<u>4 471 160</u>	<u>8 850 109</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 504 296</u>	<u>1 564 906</u>	<u>3 097 538</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	929 261	803 261	2 675 019
- Retenues à la source	12 165	92 147	11 396
<u>Impôt à payer</u>	<u>562 869</u>	<u>669 497</u>	<u>411 123</u>
<u>Contribution conjoncturelle</u>	<u>-</u>	<u>178 846</u>	<u>354 004</u>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<u>42 980</u>	<u>44 712</u>	<u>88 501</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	38 123 500	29 571 042	29 571 042
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(43 082 776)	(33 715 201)	(38 123 500)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(3 745 235)	(3 535 073)	(3 535 073)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 965 709	4 704 428	3 745 235
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 444 743)	(2 319 108)	(2 319 108)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 587 443	2 461 935	2 444 743
- TVA collectée	+		26 466 717	24 048 044	50 950 663
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 163 902)	(938 493)	(1 812 255)
- Remboursements principal	+	Note 5	113 624 089	106 331 075	223 297 123
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 694 460	29 443 509	61 947 418
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	85 211	134 898	147 035
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(351 875)	-	(2 104)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	-	18 878	18 878
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	112 252	-	-
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(12 220)	(86 028)	(445 495)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(496 066)	(587 160)	(2 055 133)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	132 422	171 465	171 465
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(531 837)	(77 537)	(132 422)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	971	975	1 978
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 979 409	15 239 363	22 709 982
			<u>175 943 528</u>	<u>170 867 014</u>	<u>346 580 473</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	35 702 447	42 945 910	42 945 910
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(61 769 761)	(37 801 187)	(35 702 447)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(1 002)	(92 173)	(92 173)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	31 139	7 618	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	120 728 704	138 484 148	247 325 698
- TVA sur Investissements	+		21 167 088	22 112 026	40 070 957
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	18 033	86 110	86 110
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(2 375)	(94 481)	(18 033)
			<u>115 874 272</u>	<u>165 647 971</u>	<u>294 617 025</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Prestataires assurances en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Prestataires assurances en fin de période	+	Note 9	-	70 000	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(308)	(196)	(196)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(12 155)	(11 369)	(11 369)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	17 084	21 275	12 155
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	365 254	644 202	644 202
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(457 693)	(446 282)	(365 254)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	327 313	320 721	320 721
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(327 313)	(318 938)	(327 313)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	509 014	448 236	448 236
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(343 463)	(368 383)	(509 014)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	16 803	79 751	79 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(55 591)	(41 983)	(16 803)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	323 216	484 141	484 141
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(390 369)	(346 561)	(323 216)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	235 667	181 449	181 449
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(303 884)	(274 278)	(235 667)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	36 010	16 096	16 096
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(33 329)	(27 524)	(36 010)
- CNAM en début de période	+	Note 13	19 436	14 965	14 965
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(23 026)	(21 073)	(19 436)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	46 048	74 117	74 117
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(85 763)	(79 389)	(46 048)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	73 979	73 302	73 302
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(73 979)	(72 891)	(73 979)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	457 074	489 428	489 428
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(393 089)	(711 437)	(457 074)
- TVA, payée sur biens et services	+		260 686	258 548	497 592
- Charges de personnel	+	Note 19	2 654 721	2 512 424 (*)	5 169 043
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 386 297	1 388 912 (*)	2 849 064
- Impôts et taxes	-	Note 21	(150 428)	(143 112)	(284 337)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	-	8 001
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 078 408</u>	<u>4 214 347</u>	<u>8 656 740</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	139 580	306 472	412 244
- Charges constatées d'avance sur emprunts en début de période	-	Note 11	(482 980)	(386 137)	(386 137)
- Charges constatées d'avance sur emprunts en fin de période	+	Note 11	293 829	287 104	482 980
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	37 329	2 534	2 534
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(57 707)	(41 863)	(37 329)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	5 420 996	6 117 818	6 117 818
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(2 719 871)	(3 186 986)	(5 420 996)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 041 257	3 103 282	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(7 429 897)	(5 697 607)	(5 041 257)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	2 214 226	777 356	777 356
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(1 875 027)	(1 607 126)	(2 214 226)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	656 148	586 682	586 682
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(140 401)	(399 253)	(656 148)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 11	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 11	6 823	26 079	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 11	-	-	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 11	270 311	215 682	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 028 373	16 610 456	36 145 771
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(204 443)	(265 645)	(554 936)
			<u>20 198 545</u>	<u>16 448 848</u>	<u>33 317 638</u>

Intérêts payés**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	411 123	874 709	874 709
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(562 869)	(669 497)	(411 123)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	354 004	424 606	424 606
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(178 846)	(354 004)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	88 501	-	-
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(42 980)	(44 712)	(88 501)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	25 514	26 771	26 771
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(20 091)	(15 584)	(25 514)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	9 819	9 622	9 622
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 819)	(9 568)	(9 819)
- TVA payée	+		5 858 314	-	4 355 513
- Impôts et taxes	+	Note 21	150 428	143 112	284 337
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 504 296	1 564 906	3 097 538
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	42 980	44 712	88 501
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	178 846	354 004
			<u>7 809 219</u>	<u>2 349 076</u>	<u>8 626 640</u>

Impôts payés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	140 034	1 237 380	1 499 175
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>140 034</u>	<u>1 237 380</u>	<u>1 499 175</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	(185)	(190)	(5 979)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	1 045	390	10 490
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	-	1 783
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	370	76 700	82 527
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 230</u>	<u>76 900</u>	<u>88 821</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	3 140 582	5 270 000	13 567 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 140 582</u>	<u>5 270 000</u>	<u>13 567 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 883 500	925 600	1 761 100
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	-	100 000
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	4 999 700	-	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	635 433	349 034	593 844
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(214 100)	(77 000)	(77 000)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	722 961	439 039	214 100
- Moins value sur cessions de titres immobilisés			-	-	(35 708)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>8 027 494</u>	<u>1 636 673</u>	<u>2 556 336</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Dividendes	+	Note 14	5 000 000	4 500 000	4 500 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(223 498)	(186 960)	(186 960)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 670	43 725	43 725
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 672)	(43 670)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	7 890	6 385	155 165
Dividendes et autres distributions			<u>4 784 316</u>	<u>4 319 478</u>	<u>4 468 260</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2019</u>	<u>30 Juin 2018</u>	<u>31 Décembre 2018</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 384 027)	(1 359 300)	(1 763 400)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	883 418	973 722	1 344 368
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 096 713	435 812 (*)	435 812
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 629 540)	(1 479 126) (*)	(1 096 713)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	4 264 098	1 578 493 (*)	1 578 493
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(5 967 110)	(2 084 221) (*)	(4 264 098)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	38 954	24 095	24 095
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(197 749)	(194 903)	(38 954)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	335 433	237 997	237 997
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(285 835)	(252 946)	(335 433)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	121 701	227 802	227 802
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(108 258)	(136 848)	(121 701)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	777 411	613 916	613 916
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	486 342	283 126	283 126
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(61 230)	(109 171)	(486 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(627 765)	(602 731)	(602 731)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	599 742	685 634	627 765
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 691 969)	(1 075 680)	(1 075 680)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 757 087	1 435 534	1 691 969
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(18 524)	(9 501)	(9 501)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	3 809	3 627	18 524
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	786 357	664 617	1 113 927
- Apurement de comptes	-	Note 23	-	(218 172)	-
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	41 226	59 348	66 947
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(291)	(419)	(217 226)
Autres flux liés à l'exploitation			<u>(1 393 922)</u>	<u>(913 212)</u>	<u>(2 360 956)</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Produits à recevoir des tiers".

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE

• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30/06/2019, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 4.332 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2019 à 10.423 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2019, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2018-1 et ce, pour un montant de 15.656 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 5.324 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2019.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2019.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2019, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2019, s'élèvent à 35.411 DT en HT, dont 10.332 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 25.079 DT rapporté au résultat de la période.

Contrat de location :

La CGI loue 2 appartements appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing sis à la rue Pierre De Coubertin pour un montant annuel de 30.000 DT en HT.

Le produit locatif au titre de la période close le 30/06/019 est de 15.000 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2019 à 285.926 DT.

Frais de séjour

Au 30/06/2019, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 6.050 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2019, à 373.170 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2019, des intérêts pour un montant de 7.063 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2018 et 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

date d'émission	Echéance	Montant	taux	Charges de l'exercice
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	5 482
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	4 188
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	16 797
10/01/2019	19/02/2019	2 000 000	10,50%	23 064
15/01/2019	14/02/2019	1 000 000	10,50%	8 674
30/01/2019	10/04/2019	2 000 000	10,75%	40 950
14/02/2019	26/03/2019	1 000 000	10,75%	11 803
19/02/2019	21/03/2019	2 000 000	10,75%	17 758
21/03/2019	30/04/2019	2 000 000	10,75%	23 607
26/03/2019	25/04/2019	1 000 000	10,75%	8 879
10/04/2019	10/05/2019	2 000 000	10,75%	17 758
25/04/2019	04/06/2019	1 000 000	10,80%	11 858
30/04/2019	30/05/2019	1 500 000	10,80%	13 380
10/05/2019	19/06/2019	2 000 000	10,75%	23 607
30/05/2019	09/07/2019	1 500 000	10,80%	13 882
03/06/2019	13/07/2019	1 000 000	10,80%	8 098
19/06/2019	19/07/2019	2 000 000	10,80%	6 905
24/06/2019	24/07/2019	2 000 000	10,80%	4 028
total		29 000 000		260 717

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 759 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 2.060 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2019, s'élève à : 11.150 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2019 s'élève à : 6.925 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

✓ La CIL a réalisé, en 2018 et 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillées comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	2.483
18/01/2019	27/02/2019	500 000	10.35%	5 685
27/02/2019	29/03/2019	500 000	10.7%	4 419
29/03/2019	08/05/2019	500 000	10.75%	5 902
08/05/2019	17/06/2019	500 000	10.75%	5 902
17/06/2019	16/08/2019	500 000	10.75%	2 005
	Total	3 000 000		26 396

✓ La CIL a réalisé, au 30/06/2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, administrateur de la compagnie, détaillée comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
21/06/2019	19/09/2019	1 000.000	11,45%	3 058
	Total	1 000 000		3 058

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagement Leasing :

- 1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2019 à 133.748 DT.
- 2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 Juin 2019 à 204.329 DT.
- 3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2019 à 99.022 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société au 30/06/2019, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 180.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

-Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de la période close le 30/06/2019 de :

- ✓ Une rémunération brute de 176.000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN*

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2019 à 19 252 574 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 63 663 957 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2019.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2019 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2019 à 250 257 374 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2019 à 92 729 985 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2019 à 386 507 585 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2019 à 13 000 000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès d'Amen Bank et de la BIAT pour respectivement 8 000 000 DT et 5 000 000 DT.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Août 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.